

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 17 mai 2021

DATE DE LA CONVOCATION

07 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 29
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 5
Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mai 2021

**L'an deux mil vingt et un
Et le 17 mai à 19h00**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Christian LALLERON**, Vice-président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINDERGER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-Sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord) a donné pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Mireille BIZERAY a donné pouvoir à Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire),

Membres Titulaires absents ou excusés :

Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-034-2021

Objet : Création de postes pour permettre le déroulement de carrière des agents

Pour permettre le déroulement de carrière des agents, Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des ressources et de l'habitat et de la transition écologique, propose au Conseil communautaire la création de 2 emplois :

- un emploi de rédacteur territorial
- un emploi de rédacteur principal de 1^{ere} classe.

L'emploi de rédacteur territorial s'inscrit dans le cadre de la campagne de promotion interne organisée par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher. Conformément aux Lignes Directrices de Gestion arrêtées en décembre 2020, la Communauté de communes déposera un dossier au titre de l'accès au grade de rédacteur territorial. L'agent concerné occupe actuellement un emploi d'instructeur IAU. Titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, il remplit les conditions d'accès et compte tenu de son expérience professionnelle, il a développé une expertise qui a contribué à l'évolution de son poste vers des missions correspondant à un grade de catégorie B. Monsieur le Vice-président rappelle toutefois que la nomination sur le poste ainsi créé sera conditionnée par l'inscription de l'agent sur la liste d'aptitude établie par le Président du Centre de Gestion à la date du 1^{er} octobre 2021. Au titre de cette année, 4 postes sont ouverts : postes que le Président du Centre de Gestion répartira d'une part, entre les deux grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ouverts à la promotion interne : rédacteur et rédacteur principal de 2^{ème} classe et d'autre part, entre chaque sexe. Monsieur le Vice-président indique que l'examen des dossiers ne se fait plus en commission administrative paritaire mais par un comité composé du Président du Centre de Gestion et de ses Vice-Présidents, sur la base d'une grille de critères avec cotation.

S'agissant de l'emploi de rédacteur principal de 1ère classe, la proposition de création s'inscrit dans le cadre d'un avancement de grade, possible au regard des règles statutaires et des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion en vigueur à la Communauté de communes.

Monsieur le Vice-président ajoute que les anciens emplois : adjoint administratif principal de 1ère classe et rédacteur principal de 2ème classe seront conservés au tableau des effectifs afin d'anticiper d'éventuels avancements de grade.

Au terme de l'exposé, Monsieur le Vice-président propose donc aux membres du Conseil communautaire :

✓ De créer à compter du 1^{er} juillet :

- Un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial
- Un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1ère classe

✓ D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE de créer à compter du 1^{er} juillet 2021 :**
 - **Un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial,**
 - **Un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1ère classe,**
- **PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

**Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,**



Christian LALLERON